RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3DGM
société par actions simplifiée au capital de 100 euros
siège social : 1 RUE DE BRUNEVAL 76610 LE HAVRE
978201689 RCS LE HAVRE
(la "**Société**")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 29/12/2024

Les Associés :

- **THOMAS GRANSARD,** demeurant 12bis Rue des Ecoles 95540 Méry-sur-Oise, titulaire de 830 actions en pleine propriété
- [redacted] **DUPRIE CONAN**, demeurant [redacted] titulaire de 30 actions en pleine propriété
- **VANESSA DEBIEVRE**, demeurant [redacted] titulaire de 30 actions en pleine propriété
- **MARTIAL MAUGARS**, demeurant [redacted] titulaire de 10 actions en pleine propriété
- **BRICE DROLLON**, demeurant 22 Boulevard Honoré de Balzac 92000 Nanterre, titulaire de 100 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble mille (1000) actions, soit la totalité des actions de la Société ;

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1
(Cessions d'actions)

Les Associés prennent acte de la ou des cession(s) d'actions suivantes :

- Monsieur [redacted] DUPRIE CONAN, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] Associé, cède **10 actions** à Madame VANESSA DEBIEVRE, née le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted]
- Monsieur [redacted] DUPRIE CONAN, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] Associé, cède **10 actions** à Monsieur MARTIAL MAUGARS, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted]

T.G. G.D. V.D. M.M. B.D.

- Monsieur [redacted] DUPRIE CONAN, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] Associé, cède **10 actions** à Monsieur BRICE DROLLON, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted]

DÉCISION 2
(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 29/12/2024, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnait, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à LE HAVRE, le 29/12/2024,

[redacted]

THOMAS GRANSARD
Président

[redacted]

THOMAS GRANSARD
Associé

[redacted]

[redacted] DUPRIE CONAN
Associé

T.G. G.D. V.D. M.M. B.D.



VANESSA DEBIEVRE
Associé



MARTIAL MAUGARS
Associé



BRICE DROLLON
Associé

T.G. G.D. V.D. M.M. B.D.